

Préfecture de l'Indre

Code postal : 36 230	Commune : TRANZAULT	Code INSEE : 36 226
-----------------------------	----------------------------	----------------------------

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral
n° **2011-118-0006** du **28 avril 2011** mis à jour le _____

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non **X**

_____ date _____ aléa _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

_____ consultable sur Internet *
_____ consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

_____ date _____ aléa _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

_____ consultable sur Internet *
_____ consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

_____ date _____ aléa _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

_____ consultable sur Internet *
_____ consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone-5 Moyenne zone-4 Modérée zone-3 **Faible zone 2 X** Très-faible Zone-1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet * **X**

pièces jointes

4. Cartographie
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
à la date de l'édition de la présente fiche communale
! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : « **Ma commune face aux risques** »

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur « www.prim.net » au 13 décembre 2013 **2**

Nombre d'arrêtés de catastrophes technologiques sur « www.prim.net » au 13 décembre 2013 **Néant**

Date **27 janvier 2014** Le préfet de l'Indre